

L'intégration

JUIN 2010, VOL. 17, N° 3

DOSSIER: EMPLOYABILITÉ



*Vivre
à part entière*

Du 1^{er} au 7 juin 2010
Semaine québécoise
des personnes handicapées

- Enjeux intersectoriels - Les engagements de l'Office au PGMO
- Une entrevue avec M. André Leclerc, pdg de Kéroul

Chef du Service
des communications
Michael Magner

Rédactrice en chef
Micheline Thibault

Rédaction
Jocelyne Dorris
Marilynn Guay Racicot
Michel Morel
Micheline Thibault
Myriam Thibault

Politique éditoriale

L'intégration a pour objet de faire état des réalisations ou de la situation en matière d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées tant au niveau national que régional, d'en faire la promotion et de sensibiliser les acteurs publics et privés par la diffusion de textes présentant des réflexions ou des informations pertinentes sur les grands enjeux touchant les dossiers relatifs aux personnes handicapées.

Édition
Service des communications

Graphisme
Odace communication

Impression
Transcontinental Québec

Distribution
Les ateliers TAQ

Pour abonnement
ou changement d'adresse
Office des personnes
handicapées du Québec
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone: 1 800 567-1465
Téléscripteur: 1 800 567-1477
integration@ophq.gouv.qc.ca

Vous pouvez consulter
L'intégration sur notre site Web
www.ophq.gouv.qc.ca.

Disponible en médias adaptés

Dépôt légal: Bibliothèque nationale
du Québec et Bibliothèque nationale
du Canada ISSN 0848-5771

Sommaire

3- Mot du président

Le bénévolat, une ressource à reconnaître... et à protéger!

5- Mot de la directrice générale

L'intersectorialité: un enjeu majeur pour la mise en œuvre de la politique *À part entière*!

6- Enjeux intersectoriels

Les engagements de l'Office au PGMO de nature intersectorielle

11- Dossier - Employabilité

Des expériences qui ont de l'avenir

16- Question d'intérêt

Développer ses compétences au sein de la fonction publique

18- Entrevue

Trente ans plus tard, Kéroul prend le virage clientèle
Une entrevue avec M. André Leclerc, pdg de Kéroul

20- À part entière

Une politique en cohérence
avec la Stratégie gouvernementale de développement durable

23- Mille-feuille

Suggestions de lectures

25- Coup d'œil

- procédure d'examen des plaintes et protecteur de l'élève
- rapport spécial du protecteur du citoyen relativement aux services offerts aux enfants ayant un trouble envahissant du développement
- projet Interordres
- appel de candidatures de Kéroul

27- L'Office

Semaine québécoise des personnes handicapées 2010:
le compte à rebours est commencé!

Convention de la Poste-publications n° 40030284
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à:
Office des personnes handicapées du Québec, 309, rue Brock, Drummondville, Qc, J2B 1C5



L'intégration vous offre une tribune d'expression. Vous êtes une personne handicapée ou un membre de sa famille, vous êtes une personne oeuvrant au sein d'un organisme de promotion ou encore vous appartenez à un organisme qui offre des services aux personnes handicapées et vous désirez vous exprimer sur un sujet d'actualité ou qui a fait l'objet d'un article paru dans un numéro précédent, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos textes.

Par la poste: 309, rue Brock, Drummondville, Qc J2B 1C5
Par courriel: integration@ophq.gouv.qc.ca
Par télécopieur: 819 475-8753

LE BÉNÉVOLAT, UNE RESSOURCE À RECONNAÎTRE... ET À PROTÉGER!

Au Québec, c'est au printemps de chaque année qu'on prend généralement un temps pour souligner de diverses façons l'apport volontaire de citoyennes et de citoyens, notamment par la *Semaine nationale de l'action bénévole*, semaine qui en 2010 s'est tenue du 18 au 24 avril.

Dans une société dispersée comme la nôtre, l'action bénévole s'inscrit comme une valeur fondamentale et indispensable. Riche de diversité, le bénévolat représente un ajout social incontestable dont il importe de bien mesurer la portée et les limites.

Avec le cœur en bandoulière, jour après jour, les bénévoles façonnent l'environnement social et humain. Leur engagement, libre et responsable, influe directement, et pour le mieux, sur la qualité de vie de leurs semblables. Ils sont un des maillons les plus forts d'une chaîne où la solidarité et la réciprocité sont garantes de communautés ouvertes, épanouies, stables et empathiques. Dès lors, on doit reconnaître que le bénévolat est un atout de taille pour l'équilibre d'une société, notamment par les valeurs qu'il incarne et qu'il promeut, ainsi que par le caractère résolument volontaire de ceux qui s'y impliquent. J'ajouterai qu'il est, à n'en pas douter, un élément particulièrement sain et stimulant de la vie démocratique de toute société.

Certes les bénévoles donnent, mais ils vous diront également qu'ils reçoivent beaucoup en retour! Par leur engagement volontaire, ils se sentent utiles et solidaires de leurs concitoyens et concitoyennes en posant des gestes qui rejoignent leurs valeurs personnelles. Les bénévoles sont également conscients que par leurs actions, aussi modestes soient-elles, ils contribuent à consolider le tissu social en améliorant la qualité de vie de leurs concitoyens et concitoyennes ou en travaillant à réduire les impacts de certaines situations déplorables, tels la pauvreté, l'isolement ou l'exclusion sociale.

Le bénévolat est une richesse à ce point précieuse que nos dirigeants auraient grandement tort de le tenir pour acquis et de compter sur le fait que cette forme d'altruisme et d'engagement social puisse compenser, à elle seule, les carences des politiques, des programmes, des mesures et des services de l'État. Personnellement, je ne connais aucun bénévole dont la motivation première serait strictement d'œuvrer à limiter les dépenses étatiques...



M. Martin Trépanier, président du conseil d'administration de l'Office.

MOT DU PRÉSIDENT : LE BÉNÉVOLAT, UNE RESSOURCE À RECONNAÎTRE... ET À PROTÉGER!

Les bénévoles s'impliquent pour changer les choses, et les choses changent parce que, justement, des bénévoles s'impliquent ! Pour les bénéficiaires inestimables que le bénévolat apporte depuis des décennies autour de nous, il importe, à tout prix, de préserver le sens premier de sa mission.

Mon humble réquisitoire sur la valeur du bénévolat et de l'engagement social m'amène à rendre hommage à toutes ces femmes et tous ces hommes qui s'investissent pour le mieux-être de leurs concitoyens et concitoyennes. Je me permettrai, dans un premier temps, de saluer de façon particulière mes collègues bénévoles ayant le statut de membres votants du conseil d'administration de l'Office: MM. Jacques Audy et Louis Bourassa, M^{me} Denyse Côté-Dupéré, Dr Guy Dumas, M^{mes} Sylvie Godbout et Marie-Pierre Lachapelle, MM. Rémy Mailloux et Guy Plourde, M^{mes} Maude Richard et Luciana Soave, MM. André Tremblay et Gabriel Tremblay. Je suis fort bien placé pour témoigner de leur constante générosité et de leur profond engagement à l'égard des divers dossiers touchant les personnes handicapées.

Je m'en voudrais également de ne pas signaler l'apport extraordinaire de toutes ces femmes et de tous ces hommes bénévoles impliqués au sein des associations de personnes handicapées aux quatre coins du Québec. Au fil des ans, tenaces et décidés, par leurs actions et leurs représentations, tous ces gens ont grandement contribué, et contribuent encore, à ce que la société québécoise fasse une plus grande place aux personnes ayant des incapacités. Bien sûr, le travail est loin d'être terminé, mais avec l'appui et la détermination de têtes et de bras passionnés, le chantier entrepris pour la mise en œuvre de la politique *À part entière* devrait nous amener vers un accroissement significatif de la participation sociale des personnes handicapées.

À chacun de nous d'y voir !

QUELQUES STATISTIQUES ÉLOQUENTES :

- *D'après Statistique Canada, il y avait 161 000 organismes à but non lucratif et bénévoles au Canada en 2003.*
- *Au Québec, il existe 46 300 organismes à but non lucratif et bénévoles.*
- *Le gouvernement du Québec soutient 64 organismes qui se consacrent entièrement à la cause de la défense des droits de personnes handicapées.*
- *Près de 2,3 millions de Québécoises et de Québécois font chaque année du bénévolat. Ces gens de cœur, présents dans de multiples sphères d'activité, consacrent annuellement près de 385 millions d'heures de dévouement partout au Québec.*

Mot de la directrice générale

L'intersectorialité: un enjeu majeur pour la mise en œuvre de la politique *À part entière!*

Le 4 juin 2009, le gouvernement du Québec adoptait la politique *À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Cette politique gouvernementale, de portée intersectorielle, a pour but d'accroître, sur une période de dix ans, la participation sociale des personnes handicapées. Pour saisir l'ampleur des travaux nécessaires pour mener à bien la mise en œuvre d'*À part entière*, il faut comprendre certains des aspects particuliers de la politique.

Premièrement, *À part entière* est une politique gouvernementale. Comme le mentionnait le premier ministre Jean Charest dans son message d'ouverture, elle interpelle « tous les secteurs de l'action gouvernementale », dont l'ensemble des ministères et organismes publics. La politique fut élaborée sur la base d'une démarche de concertation ayant impliqué activement les ministères et les organismes publics concernés. À la suite de cette démarche, ces derniers ont également collaboré à la préparation d'un vaste plan global de mise en œuvre de la politique en y inscrivant, sur une base volontaire, des engagements concrets liés à leurs champs de responsabilité.

En deuxième lieu, *À part entière* est une politique qui viendra appuyer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, qui est le cadre législatif balisant les actions devant être menées pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées. Cette loi est venue responsabiliser les ministères et organismes publics, ainsi que les municipalités, au regard de la réduction des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées.

Troisièmement, la politique *À part entière* s'inscrit dans une perspective de cohérence et de complémentarité avec d'autres grandes politiques existantes.

DES DÉFIS PARTAGÉS ET DES PRIORITÉS D'INTERVENTION COMMUNES

La politique *À part entière* détermine les trois défis que doit relever la société québécoise pour accroître la participation sociale des personnes handicapées, soit une société inclusive, une société solidaire et plus équitable, et une société respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille.

À ces défis sont associées onze priorités d'intervention intersectorielle touchant l'ensemble des personnes handicapées. Ces priorités interpellent de nombreux ministères et organismes dans le champ spécifique de leurs responsabilités, et commandent la concertation de plusieurs d'entre eux, notamment dans des domaines aussi cruciaux que la planification des services, la lutte contre l'exploitation, les préjugés et la maltraitance, ainsi que la compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap.



Marc Gibert/adeconom.ca

M^{me} Céline Giroux, directrice générale.

LA MISE EN ŒUVRE D'À PART ENTIÈRE

La mise en œuvre de la politique repose, pour une bonne part, sur la réalisation par les ministères et les organismes publics des engagements qu'ils ont inscrits sur une base volontaire dans le plan global de mise en œuvre. Cependant, eu égard à la nature des priorités d'intervention identifiées par la politique, les démarches de concertation intersectorielles joueront un rôle de premier plan. Ces démarches s'appuieront notamment sur les mécanismes de coordination intersectorielle existants, comme ceux prévus au Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, à la Stratégie gouvernementale de développement durable, à la Stratégie d'action jeunesse, à l'entente de complémentarité entre les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, à la Politique visant l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, de même qu'à ceux de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

L'Office est appelé à jouer un rôle très important dans la conduite des réflexions et des interventions intersectorielles. C'est là un rôle enthousiasmant conforme à notre mission, telle que définie dans la Loi, et qui mobilise pleinement les énergies de notre personnel toujours soucieux de donner le meilleur de lui-même pour s'assurer de l'application de cette politique unique en faveur de la participation sociale des personnes handicapées.

Enjeux intersectoriels

LES ENGAGEMENTS DE L'OFFICE AU PGM DE NATURE INTERSECTORIELLE

À compter du présent numéro, *L'intégration* vous propose une nouvelle rubrique dans laquelle seront présentés des articles approfondissant les engagements de nature intersectorielle qu'a pris l'Office des personnes handicapées du Québec dans le cadre du plan global de mise en œuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*.

D'entrée de jeu, rappelons que le but de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* (APE), adoptée le 4 juin 2009, est d'accroître la participation sociale des personnes handicapées au cours des 10 prochaines années. Pour atteindre ce but, le texte de la politique, dans la section consacrée à sa mise en œuvre, est clair : « il faut accentuer les actions transversales interpellant plusieurs secteurs¹ ». Aussi, le gouvernement a-t-il confié à l'Office la responsabilité de mettre en œuvre, d'animer ou de soutenir les initiatives intersectorielles requises à l'ensemble des priorités de la politique.



1 QUÉBEC (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, p. 59.

Conséquemment, en plus de soutenir les ministères et les organismes dans leurs initiatives intersectorielles, l'Office s'est engagé, dans le cadre du plan global de mise en œuvre (PGMO), à animer ou à coanimer neuf démarches intersectorielles touchant dix des onze priorités de la politique.

Les activités en lien avec ces démarches ont pris la forme de projets et en sont à des degrés divers d'avancement compte tenu du fait que la réalisation du PGMO s'étend sur une période de cinq ans. Le premier article de cette nouvelle rubrique vous présente brièvement ces projets en fonction des défis et des priorités de la politique APE auxquels ces projets se rattachent. Subséquemment, nous traiterons de l'un d'entre eux lorsqu'il franchira une étape cruciale ou lorsqu'il atteindra ses objectifs.

PREMIER DÉFI : UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

• **Agir contre les préjugés et la discrimination**

L'Office s'est engagé à établir un plan d'action concerté visant à identifier des solutions pour lutter contre les préjugés et la discrimination à l'endroit des personnes handicapées. En effet, ces derniers persistent encore de nos jours dans la société et constituent des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Bien qu'ils aient pris plusieurs engagements au PGMO en vue d'agir contre les préjugés et la discrimination, les ministères de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ainsi que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) se sont engagés à collaborer avec l'Office. La CDPDJ constitue d'ailleurs un acteur essentiel à associer à cette démarche compte tenu de son rôle majeur en matière de discrimination.

Il s'agit d'un sujet vaste et complexe qui nécessite d'abord une analyse approfondie afin de bien orienter la démarche quant aux aspects particuliers sur lesquels on souhaite intervenir, aux résultats visés de même qu'aux rôles et aux responsabilités de chacun des partenaires. Cette analyse sera entreprise au cours de la prochaine année. Par la suite, un plan d'action concerté sera établi en collaboration avec les divers partenaires interpellés par ces questions.

• **Agir contre toute forme d'exploitation, de violence et de maltraitance**

En vue de concevoir et d'adapter des interventions à la réalité des personnes handicapées, le moyen que privilégie l'Office est d'établir une démarche de concertation portant sur l'adaptation du système judiciaire. Cette initiative se veut en continuité avec les travaux déjà réalisés à ce sujet par la Table Justice – Déficience intellectuelle sur l'adaptation judiciaire mise sur pied, il y a une dizaine d'années, par l'Association du Québec pour l'intégration sociale. L'objectif est de lever les obstacles rencontrés par les personnes handicapées au sein du système judiciaire. Cette démarche de concertation vise à identifier :

- des solutions concertées intersectorielles afin d'améliorer la coordination et la complémentarité des services offerts par les divers partenaires ;
- des mesures permettant d'adapter les interventions de chaque ministère et organisme à la réalité des personnes handicapées.

Un comité interministériel sera mis sur pied, et les travaux vont débiter dès cet automne. Le ministère de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales de même que la CDPDJ se sont déjà engagés à y participer. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) et le MSSS participeront également au





comité dans la suite des travaux réalisés par le comité mixte MSP-MSSS sur l'intervention policière envers les personnes ayant une déficience intellectuelle en situation d'urgence. D'autres partenaires, soit le Curateur public du Québec, le Barreau du Québec et le Protecteur du citoyen, seront interpellés.

- **Concevoir des lois, des politiques, des programmes et des services sans obstacles**

En lien avec cette priorité, il s'agit, pour l'Office, d'élaborer la stratégie de mise en œuvre et de suivi de la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*. Afin de s'assurer du respect des orientations gouvernementales qui y sont énoncées, une stratégie de mise en œuvre est en effet prévue dans le cadre même de la politique, et les partenaires devant y collaborer sont identifiés, soit l'Office, le ministère des Services gouvernementaux (MSG), le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et Services Québec. De même, l'Office, en collaboration avec le MSG, a été désigné pour assumer la responsabilité du suivi et de la révision de la politique.

Un comité de mise en œuvre a été constitué afin de favoriser la mobilisation des ministères et organismes autour de la politique. Les discussions et les travaux du comité ont mené à l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de la politique qui en est à l'étape de validation par l'ensemble des partenaires. Les travaux relatifs à la stratégie de suivi de la politique seront entamés prochainement.

- **Concevoir des lois, des politiques, des programmes et de services sans obstacles**
- **Tenir compte de la diversité des réalités familiales des personnes handicapées dans la conception des politiques familiales**
- **Aménager des environnements accessibles**

Considérant ces trois priorités, il s'agit d'établir des mécanismes de liaison pour développer les initiatives municipales concertées en matière d'accessibilité des lieux fréquentés par le public, des moyens de transport et des moyens de communication ainsi qu'en matière de conception sans obstacles des politiques familiales municipales.

À la suite des différentes obligations auxquelles sont soumises les municipalités à l'égard des personnes handicapées, notamment la production d'un plan d'action annuel pour celles de 15 000 habitants et plus, plusieurs initiatives municipales prometteuses ont vu le jour. Celles-ci pourraient profiter à l'ensemble des municipalités si elles étaient connues d'où l'importance d'établir des mécanismes de liaison permettant notamment le partage des bons coups, des connaissances ou des expertises dans l'atteinte d'objectifs d'accessibilité et dans l'élaboration de politiques familiales sans obstacles.

Dans les prochains mois, des rencontres se tiendront avec nos différents partenaires dont les ministères concernés par le monde municipal ainsi que les regroupements de municipalités et certaines municipalités elles-mêmes afin, entre autres, d'identifier les mécanismes de liaisons existants et les initiatives municipales concertées et de les promouvoir.

- **Aménager des environnements accessibles**

En vue d'améliorer l'accessibilité des infrastructures de transport, le moyen retenu était de mettre sur pied le Groupe de travail sur l'amélioration de l'offre de service en transport public adapté, scolaire et spécialisé au Québec et de contribuer à ses travaux. Son mandat a consisté à dresser un état de situation exhaustif en cette matière, à faire un diagnostic de la situation et à élaborer des scénarios visant l'amélioration de l'offre de service.

Le Groupe de travail constitué à cet effet était composé de représentants du MTQ, du MSSS, du MELS, du MESS, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de l'Office. Le Groupe a été présidé par M. Jean Pronovost, un haut fonctionnaire du gouvernement du Québec à la retraite. Un rapport d'étape contenant les principaux constats et les hypothèses de travail a été présenté aux autorités des ministères et organismes concernés en mars 2010. Ces dernières ont convenu de mettre sur pied un comité interministériel de haut niveau qui encadrerait la suite des travaux et dont le MTQ assumerait le leadership. Une note en ce sens s'adressant à la ministre des Transports a été rédigée par le président du Groupe de travail.

DEUXIÈME DÉFI: UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET ÉQUITABLE

- **Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille**

L'intervention de l'Office à cet égard a consisté à coanimer avec le MESS un groupe de travail interministériel sur la situation des personnes handicapées et la solidarité sociale chargé de développer des mesures concertées visant à

lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes handicapées et de leur famille. Le groupe de travail a terminé ses travaux et a acheminé ses recommandations quant aux mesures devant toucher les personnes handicapées au Comité interministériel qui doit préparer le prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, lequel devrait être bientôt adopté.

- **Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille**
- **Viser une compensation adéquate des coûts supplémentaires reliés aux déficiences, aux incapacités et aux situations de handicap**
- **Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services**

En lien avec ces trois priorités, l'Office s'est engagé à mettre en œuvre et à piloter un comité interministériel regroupant les principaux ministères responsables de programmes, de mesures et de services reliés au dossier de la compensation équitable. Son mandat consiste à formuler des propositions ayant fait l'objet d'un consensus concernant :

- la réduction des disparités dans la réponse aux besoins spécifiques des personnes handicapées liés aux conséquences des déficiences, incapacités et situations de handicap ;
- la réduction des disparités dans la compensation des coûts supplémentaires généraux liés aux conséquences des déficiences, incapacités et situations de handicap ;
- la réduction des disparités dans le soutien au revenu.

Les principaux partenaires impliqués sont le MESS, le MSSS et le ministère des Finances du Québec. Par contre, certains ministères et organismes pourront être consultés selon les besoins du comité interministériel.

Les travaux préparatoires vont bon train. Plusieurs documents préalables à la mise en place du comité interministériel ont été rédigés. Une première rencontre du comité interministériel aura lieu au courant de l'année 2010. Deux sous-groupes de travail seront formés afin d'alimenter les travaux du comité.



TROISIÈME DÉFI : UNE SOCIÉTÉ RESPECTUEUSE DES CHOIX ET DES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEUR FAMILLE

• Généraliser la planification individualisée et coordonnée des services

L'engagement de l'Office à cet égard consiste à animer une démarche intersectorielle et à faire rapport de ses travaux relatifs à toute forme de planification, d'intervention ou de services. Cette démarche vise essentiellement à :

- assurer l'utilisation du plan de services par l'ensemble des acteurs ;
- harmoniser les concepts et la terminologie du plan de services ;
- respecter la confidentialité ;
- implanter un modèle mixte de coordination du plan de services ;
- établir des règles consensuelles permettant la désignation du responsable de la coordination du plan de services ;
- reconnaître l'apport des familles et des proches dans le processus de planification et de coordination des services.



Ces travaux sont en continuité avec ceux réalisés dans le cadre de la démarche d'actualisation d'À part... égale. Ils consisteront principalement à établir des balises consensuelles visant l'harmonisation de la planification individualisée et coordonnée des services et à mettre en place des mécanismes de suivi de l'évolution de l'implantation de la démarche, notamment en permettant de suivre le déploiement de ces balises dans les différents réseaux.

Les partenaires qui participent à cette démarche sont le MSSS, le MELS, le MESS et le ministère de la Famille et des Aînés. Une première rencontre du comité interministériel a eu lieu en mars dernier, et son mandat devrait être bientôt approuvé. Un projet de plan d'action, dont les travaux s'échelonneront jusqu'en 2014, a été déposé lors de cette rencontre pour fin de discussion.

• Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services structurés d'accompagnement

En lien avec cette priorité, l'Office s'engage à animer des démarches intersectorielles afin de proposer des pistes de solution pour :

- développer des services d'accompagnement dans toutes les régions ;
- favoriser l'harmonisation des pratiques d'accompagnement ;
- assurer la reconnaissance des besoins d'accompagnement dans la planification individualisée et coordonnée des services ;
- améliorer la formation et la rémunération des accompagnateurs.

Les partenaires qui y participent sont le MELS, le MSSS et le MTQ.

Une vaste opération de cueillette d'informations a été entreprise (recension des écrits, entrevues avec des informateurs-clés provenant d'organisations prestataires de services d'accompagnement ou de formation en ce domaine, etc.). Ces travaux ont permis d'élaborer un plan de travail, lequel sera mis en œuvre au cours des quatre prochaines années.

Micheline Thibault



EMPLOYABILITÉ

Des expériences qui ont de l'avenir

Le travail, on le sait, constitue une source de valorisation pour tout individu. Certes, ce n'est pas la seule, mais c'est sans doute l'une des plus importantes. Or, les personnes handicapées sont, à ce chapitre, nettement défavorisées. En effet, selon les données de 2006 seulement 40,3% des personnes handicapées occupent un emploi au Québec comparativement à 72,6% pour les personnes sans incapacités¹.

Comme l'indique la politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées *À part entière: pour un véritable exercice des droits à l'égalité* (APE), adoptée en juin 2009, les personnes handicapées représentent un groupe de la population qui est globalement défavorisé, c'est-à-dire en situation de pauvreté, moins scolarisé, en moins bonne santé et isolé socialement². Dans la section de la politique touchant la priorité Agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille, laquelle s'inscrit dans le deuxième défi de la politique « Une société solidaire et plus équitable », on y lit qu'il convient de « valoriser le travail comme outil d'intégration et de s'ouvrir sur le potentiel des personnes handicapées³ ».

Déjà en décembre 2004, en adoptant la Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, le gouvernement a manifesté clairement son intention de favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées puisqu'une disposition de cette loi prévoit l'élaboration, la coordination, le suivi et l'évaluation d'une stratégie visant l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées et en confie la responsabilité au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette stratégie nationale, devenue réalité en mai 2008, vise à réduire de 50% l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui de la population sans incapacité. Des sommes importantes y ont été consacrées, et plusieurs mesures ont été mises de l'avant soit pour appuyer les entreprises dans l'embauche de personnes handicapées, soit pour soutenir ces dernières dans leurs démarches vers l'emploi, soit pour sensibiliser la population et les acteurs du marché du travail au potentiel de main-d'œuvre qu'elles représentent.

C'est dans ce contexte que des initiatives fort intéressantes ont vu le jour. C'est le cas notamment du projet de sensibilisation auprès des employeurs de la Mauricie pour l'intégration au travail des personnes handicapées qui est en synchronisme avec la Stratégie nationale sur l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. D'autres expérimentent de nouvelles façons de faire dans le domaine socioprofessionnel, que ce soit avec des jeunes handicapés en Estrie ou avec des personnes ayant des troubles graves de santé mentale dans le Bas-Saint-Laurent. *L'intégration* s'est intéressé à ces expériences et vous en livre un aperçu.

MAURICIE – UN RAPPORT QUI MET LA TABLE À L'ACTION

Le projet Sensibilisation et promotion auprès des employeurs de la Mauricie pour l'intégration au travail des personnes handicapées⁴ a été élaboré dans la perspective de pallier la sous-représentation des personnes handicapées sur le marché du travail et la méconnaissance de leur potentiel par les entreprises. Il s'inscrit dans la conjoncture de la pénurie de main-d'œuvre au Québec, et ses objectifs rejoignent ceux de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

1 QUÉBEC (2010). *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées: État de la mise en œuvre et premiers résultats*, Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, p. 29.

2 QUÉBEC (2009). *À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité: Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, p. 16.

3 Ibid., p. 41.

4 Ce projet est financé par Emploi-Québec et Services Canada.

Afin d'avoir une meilleure connaissance du potentiel et de la disponibilité de la main-d'œuvre ainsi que des défis reliés à l'appariement de l'offre et de la demande, la nécessité de dresser un état de situation sur les ressources et les services disponibles est apparue indispensable. Pour faire une analyse de la situation et dégager les pistes d'action permettant d'atteindre les objectifs du projet, il fallait donc identifier les acteurs, clarifier les rôles, comprendre les rouages et se familiariser avec les structures et le vocabulaire qui leur est propre. Cette analyse a conduit à la rédaction et à la publication d'un rapport en mars 2009, lequel constitue en quelque sorte la « phase 1 » du projet.

Ce rapport expose plusieurs constats essentiellement liés à la diversité des clientèles, à la multitude des partenaires, à la convergence des objectifs et à l'entrechoquement des enjeux. On y constate entre autres que la définition d'emploi n'est pas la même pour tout le monde. Pour les uns, il s'agit tout simplement de « la réalisation d'un travail pour lequel une personne est rémunérée⁵ ». Pour les autres, la définition est plus large et considère tout travail rémunéré ou non (bénévolat, plateau de travail ou autres formules) qui répond « aux besoins, désirs et attentes de la personne handicapée en fonction de ses forces, de ses limites et des adaptations nécessaires⁶ ».

Ces constats donnent lieu à une série de recommandations concernant l'identification des personnes susceptibles d'intégrer le marché du travail, les diverses interventions permettant une meilleure concertation régionale des partenaires et les moyens nécessaires pour sonder l'intérêt des employeurs à embaucher des personnes ayant des incapacités. Le rapport conclut que la conjoncture est favorable à la mise en place d'actions structurantes visant l'amélioration des conditions de vie et l'accès au travail pour les personnes handicapées. Considérant la mise en œuvre de la Stratégie nationale, le rapport suggère que la région se dote d'une planification triennale avec des objectifs régionaux permettant de rejoindre graduellement les grands objectifs nationaux.

De recommandation, cette planification triennale est devenue réalité, et la continuité du projet est assurée. En effet, le projet a fait l'objet d'une entente administrative liant Emploi-Québec Mauricie, la Conférence régionale des élus de la Mauricie, l'Office des personnes handicapées du Québec et le Service externe de main-d'œuvre (SEMO) Mauricie. Le plan d'action triennal 2009-2012 a été adopté le 1^{er} septembre 2009. Diverses actions sont planifiées pour la première année de mise en œuvre telles que la mise en commun des expertises, le soutien au développement de la gestion de la diversité, la création d'un réseau d'intervenants afin d'améliorer le parcours vers l'emploi, l'appui des initiatives des partenaires au regard de la Stratégie nationale, l'intégration du volet « personnes handicapées » dans



5 TABLE RÉGIONALE SUR LE TRAVAIL POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MAURICIE (2009). *Projet « Sensibilisation et promotion auprès des employeurs de la Mauricie » pour l'intégration au travail des personnes handicapées : Rapport*, Trois-Rivières, Table régionale, p. 39.

6 Ibid., p. 39.

les événements touchant la formation et l'emploi, le développement de partenariats afin de soutenir l'accès aux activités de travail des personnes très éloignées du marché du travail et l'élaboration d'une stratégie de communication visant la sensibilisation de la population et des acteurs du marché du travail.

Par la mise en œuvre de ce plan d'action triennal qui tient compte des caractéristiques régionales, les interventions de la Mauricie devraient porter leurs fruits et permettre d'améliorer la situation des personnes handicapées au regard de leur présence sur le marché du travail.

ESTRIE – POUR UN PASSAGE FLUIDE DE L'ÉCOLE AU TRAVAIL

Le projet Transition socioprofessionnelle en Estrie, après deux années d'expérimentation⁷, tente de trouver sa niche au sein de la région. Sous la conduite du SEMO Trav-Action, un service spécialisé de main-d'œuvre, ce projet visait principalement à développer un partenariat continu avec les commissions scolaires de l'Estrie pour favoriser la transition professionnelle des élèves handicapés présentant un potentiel d'employabilité.

Le pari qu'a fait Trav-Action consistait à démontrer que la réussite d'une telle démarche repose sur le continuum de services devant se traduire par un accompagnement « concerté » des jeunes par les partenaires concernés. Ces partenaires sont, au premier chef, les parents, mais aussi l'école, la commission scolaire, le service spécialisé de main-d'œuvre, Sphère-Québec et Emploi-Québec.

Le SEMO a d'abord rencontré les commissions scolaires estriennes afin de leur présenter le projet. Celles-ci ont accepté d'y participer et ont désigné une personne ressource des Services d'expertise régionaux pour soutenir le projet dans les écoles. Une personne a aussi été embauchée dans le cadre du projet. Son rôle consiste à cibler les pistes d'intervention au regard de l'intégration en emploi des jeunes et de sensibiliser les employeurs à leur embauche. Elle doit aussi faciliter les différents arrimages entre les partenaires et assurer les suivis reliés aux différentes étapes de la transition.

La démarche s'échelonne sur les deux dernières années de vie scolaire des élèves et conduit idéalement à leur intégration professionnelle. L'approche du plan de transition école-vie adulte (TEVA) est utilisée tout au long du parcours, « mais avec une perspective socioprofessionnelle », précise M^{me} Nancy Gravel, responsable du projet. Une attention particulière est accordée au suivi lors de la réalisation des diverses étapes du processus. Bien qu'un profil d'employabilité des jeunes ait déjà été établi et que des objectifs d'apprentissage aient été fixés, ce suivi permet d'ajuster les apprentissages scolaires afin de corriger les lacunes décelées lors d'un stage ou d'un emploi d'été. Fait à souligner, le projet Transition socioprofessionnelle vise à leur procurer des emplois qui correspondent à leurs intérêts et à leurs capacités. Voilà pourquoi, « il est important que les jeunes s'impliquent dans la démarche », souligne la responsable du projet tout en ajoutant qu'il est essentiel que cette démarche soit par ailleurs soutenue par les intervenants du milieu scolaire et par les parents.



7 Ce projet a obtenu une subvention de 86 103 \$, répartie sur deux ans, du Programme de subventions à l'expérimentation de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Il semble que Trav-Action ait gagné son pari puisque la concertation de l'ensemble des partenaires a donné des résultats probants. À la fin du projet sur les 30 jeunes handicapés participants, une dizaine était en emploi. Ce bilan est d'autant plus intéressant « que près de la moitié retournait en classe en septembre », indique Nancy Gravel avec enthousiasme.

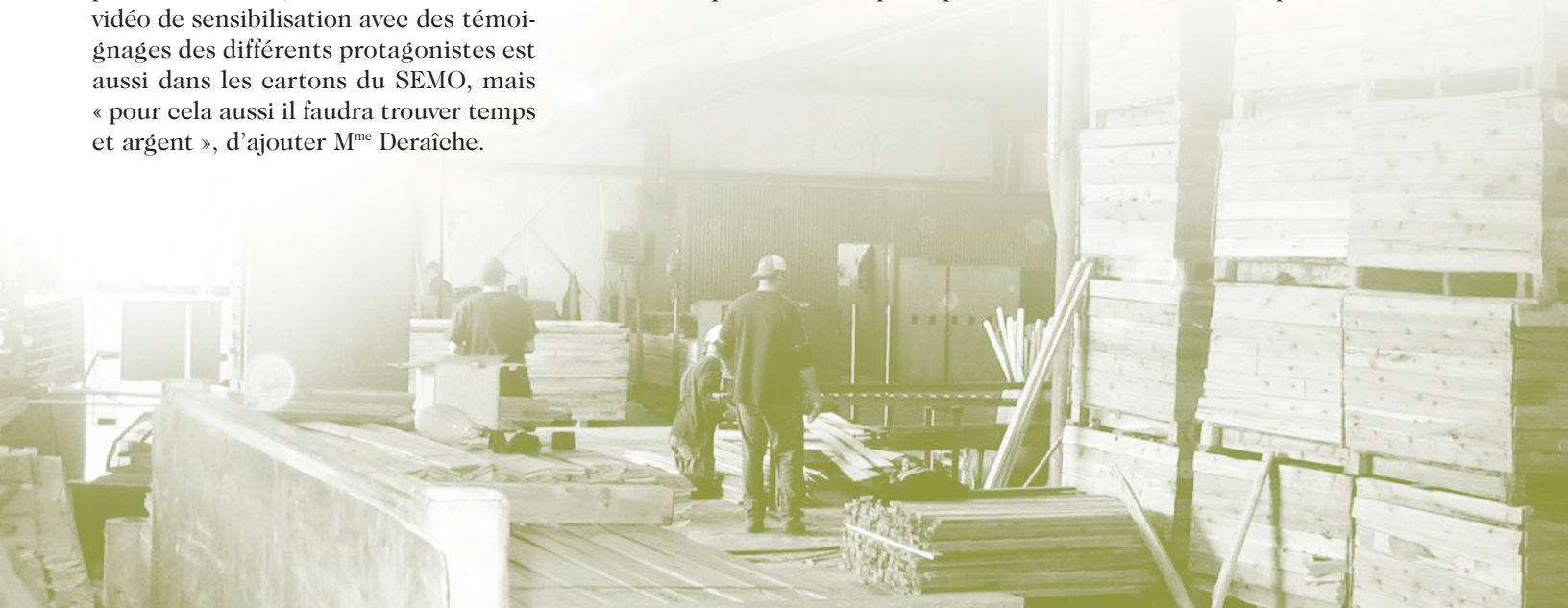
Et puis, élément non négligeable, les trois commissions scolaires francophones de l'Estrie ont pris la relève financièrement cette année. Selon la directrice du SEMO, M^{me} Sonia Deraîche, les résultats obtenus sont très intéressants en matière d'intégration en emploi, mais elle précise que « le nombre n'est pas si important, ce qui compte c'est que les jeunes puissent vivre une belle transition que ce soit vers un emploi ou toute autre activité qui leur conviennent, qu'ils ne soient pas laissés pour compte après leur cheminement scolaire ». La continuité du projet n'est pas assurée pour l'an prochain, mais des démarches seront amorcées sous peu et on espère une continuité sur une plus longue période. Le travail de persuasion du SEMO quant à la nécessité de ce type d'intervention ne s'arrête pas là. En effet, la réalisation d'une vidéo de sensibilisation avec des témoignages des différents protagonistes est aussi dans les cartons du SEMO, mais « pour cela aussi il faudra trouver temps et argent », d'ajouter M^{me} Deraîche.

BAS-SAINT-LAURENT – RÉADAPTATION SOCIOPROFESSIONNELLE, UN NOUVEAU MODÈLE D'INTERVENTION

Pour rester dans le thème du cheminement socioprofessionnel, le Service alternatif d'intégration et de maintien en emploi (SAIME), un organisme communautaire de Rimouski, a conçu le Programme alternatif de réadaptation socioprofessionnelle (PARS), qui a comme objectif le rétablissement de personnes ayant des troubles graves de santé mentale. Ce programme offre un modèle d'intervention original qui amalgame la démarche socioprofessionnelle au processus de rétablissement de ces personnes qui sont très éloignées du marché du travail.

Alors que l'ancien modèle préconise une guérison complète de l'individu avant que celui-ci n'envisage de travailler, cette nouvelle approche, dite « intégrée » voit le rôle social et professionnel comme un incontournable au processus de rétablissement. Le PARS est donc un service spécialisé de première ligne qui utilise le projet socioprofessionnel comme levier au rétablissement de la personne ayant des troubles graves de santé mentale. Pour Manon Lebel, conseillère en intégration socioprofessionnelle au SAIME, cette approche « exige un étroit partenariat et une synergie entre le milieu de l'intervention socioprofessionnelle et l'équipe de soins psychiatriques ».

Mais en quoi consiste le programme? D'une durée de 52 semaines, le groupe est constitué de six personnes. Au cours de cette période, les participants et les participantes doivent élaborer un plan d'action au regard de leur projet de vie. Celui-ci peut viser un emploi, un retour aux études, du bénévolat ou toute autre activité qui leur permet de reprendre contact avec leur milieu de vie. Durant 26 semaines, les personnes participantes sont, à mi-temps, en classe dans des ateliers thématiques où des sujets tels que l'estime de soi, la gestion du stress et de l'anxiété, la communication sont abordés. L'autre moitié du temps, ils la passent en plateau de travail supervisé dans un centre équestre de la région où ils exécutent différentes tâches (soin des chevaux et des autres animaux de la ferme, jardin, horticulture, peinture, etc.). Ils bénéficient également de séances d'équitation thérapeutique dont les bienfaits ne sont plus à démontrer.





En lien avec les projets de vie des participants et des participantes, des visites d'organismes communautaires et d'entreprises sont effectuées afin d'établir un premier contact avec les employeurs susceptibles de les accueillir dans leur milieu. Par la suite, les personnes mettent à exécution leur plan d'action pour réaliser leur projet de vie. Durant les 26 dernières semaines du programme, elles font l'objet d'un suivi continu par l'équipe du PARS au moyen d'une rencontre ou d'un appel téléphonique hebdomadaire. Une fois par mois, le groupe se retrouve au centre équestre pour un ressourcement.

Selon M^{me} Lebel, après dix mois d'expérimentation du PARS, des changements positifs ont été observés chez les personnes participantes. Ainsi, elles ont une meilleure capacité à gérer le stress et leurs émotions ainsi qu'une meilleure capacité d'attention et de concentration, elles retrouvent le goût de vivre et reprennent le pouvoir sur leur vie, elles recouvrent leur capacité de se projeter dans l'avenir et elles s'affirment davantage. Certaines d'entre elles ont remarqué une diminution et même, parfois, la disparition complète de symptômes liés à la maladie telles les idées délirantes et les hallucinations auditives ou visuelles. En plus des bénéfices concrets ressentis par les personnes participantes, M^{me} Lebel souligne qu'aucune d'entre elles « n'a fait de visites à l'urgence depuis le début du programme ». Les hospitalisations qu'elles se sont épargnées sont autant de fonds publics qui ont aussi été épargnés à la société.

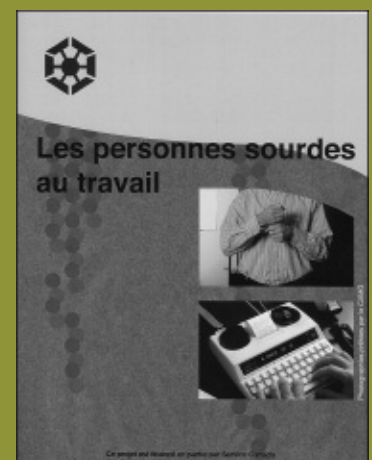
Le projet PARS est soutenu financièrement par le Programme d'expérimentation de l'Office des personnes handicapées du Québec pour un montant de 100 000 \$. Le rapport final de l'expérimentation devrait être soumis par le

promoteur du projet, le SAIME, à l'automne 2010. Selon Manon Lebel, des efforts restent à faire pour assurer la pérennité du projet, mais « nous avons la conviction que c'est par la force du partenariat et par la complémentarité de nos interventions que nous atteindrons les objectifs souhaités », conclut-elle.

Micheline Thibault

INCAPACITÉ AUDITIVE ET EMPLOI

Le Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain a mis au point l'an dernier une trousse d'information destinée à aider les employeurs à embaucher des personnes ayant des incapacités auditives. Intitulée *Les personnes sourdes au travail*, elle a été produite avec la collaboration des services spécialisés en main-d'œuvre (AIM Croit et L'Étape), le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO) pour personnes handicapées, l'Office des personnes handicapées du Québec et l'Institut Raymond-Dewar. On peut obtenir de l'information au sujet de cette trousse d'information par courriel au coorprojet.cesmm@videotron.ca.



Question d'intérêt

DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Dans un numéro précédent, nous avons traité des diverses étapes que doivent franchir les personnes handicapées pour occuper un emploi dans la fonction publique et nous avons promis de vous livrer de l'information sur le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Voici donc les détails le concernant.

Le gouvernement québécois a mis ce programme en place le 18 février 1981, et cette mesure fut intégrée en 1984 au Plan d'embauche du gouvernement du Québec devenant ainsi une des principales actions réservées aux personnes handicapées en matière d'intégration en emploi. C'est le Secrétariat du Conseil du trésor qui est responsable de l'élaboration et du financement du PDEIPH, et c'est le Centre de services partagés du Québec qui en assume l'administration. Ce programme a été révisé en 2009 afin d'en améliorer le fonctionnement, de permettre l'admission des finissants et finissantes des institutions d'enseignement et d'augmenter le nombre de personnes participantes.

QU'EST-CE QUE LE PDEIPH ?

Le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) a comme objectifs de leur permettre de développer leurs compétences, de favoriser leur accès à un emploi dans la fonction publique et d'offrir une main-d'œuvre qualifiée aux divers ministères et organismes.

QU'EST-CE QUE JE PEUX ATTENDRE D'UN TEL PROGRAMME ?

D'abord, il vous donne l'opportunité d'occuper un emploi occasionnel pour une période de 12 mois et d'acquérir une expérience de travail pratique, d'accroître vos habiletés professionnelles et de développer votre employabilité. Vous bénéficiez d'un encadrement qui vous permet d'acquérir les compétences nécessaires à un type d'emploi dans la fonction publique québécoise. En effet, une fois le programme réussi, vous avez la possibilité de participer à des concours réservés de recrutement et, éventuellement, de décrocher un emploi occasionnel ou régulier dans un ministère ou un organisme, correspondant à l'emploi que vous avez occupé pendant votre participation au programme.

EST-CE TOUTES LES PERSONNES HANDICAPÉES QUI SONT ADMISSIBLES À CE PROGRAMME ?

Le programme s'adresse aux personnes handicapées qui répondent à la définition légale¹ suivante : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Y A-T-IL D'AUTRES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU PDEIPH ?

Oui. Pour être admissible, vous devez :

- répondre aux conditions d'admission de la classe d'emploi concernée ;
- avoir acquis les habitudes de vie et les habiletés de base préalables à l'intégration en emploi ;
- avoir la capacité d'atteindre une prestation de travail à « temps complet » au cours des quatre premiers mois du programme ;
- n'avoir jamais participé au programme et ne pas avoir d'expérience significative de travail dans la fonction publique québécoise.



¹ Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, art. 1.g).

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNES QUI Y PARTICIPENT ?

Ces personnes ont le statut d'employé occasionnel et jouissent des mêmes conditions de travail que l'ensemble du personnel occasionnel de la fonction publique (vacances, congés de maladie, assurance collective, régime de retraite).

QUE DOIS-JE FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE CE PROGRAMME ?

Vous devez communiquer avec le service spécialisé de main-d'œuvre pour personnes handicapées (SSMO-PH) de votre région qui évaluera votre employabilité et déterminera si votre candidature répond aux critères d'admission du programme. Vous trouverez les coordonnées du SSMO-PH le plus près de chez vous en communiquant avec votre centre local d'emploi (CLE).

QUE SE PASSE-T-IL SI MA CANDIDATURE EST RETENUE POUR LE PDEIPH ?

Vous assisterez d'abord à une session d'accueil organisée par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Cette session précise les objectifs et le déroulement du programme, les conditions de travail et le rôle des différents intervenants. Dès votre entrée en fonction au poste que vous occuperez, le gestionnaire mettra en place un plan d'accueil afin de faciliter votre intégration au sein de l'équipe de travail. Lorsque la situation l'exige, il procédera à certaines adaptations en lien avec vos incapacités: adaptation du poste et des outils de travail, flexibilité de l'horaire de travail, répartition des tâches.

EN QUOI CONSISTE L'ENCADREMENT OFFERT LORS DU STAGE ?

Au cours des premières semaines, votre gestionnaire élaborera avec vous un plan de développement de l'employabilité afin de préciser les connaissances à acquérir, les habiletés professionnelles à développer ainsi que les attitudes et les comportements à adopter au cours du stage. La personne qui vous accompagnera peut être le gestionnaire ou une personne désignée. Son rôle consiste à veiller à ce que les ressources qui vous sont nécessaires soient disponibles, à suivre l'évolution de vos apprentissages et à encadrer votre intégration en milieu de travail.

Une copie de votre plan de développement de l'employabilité sera remise au responsable régional du Programme au CSPQ qui effectuera un suivi périodique. Ainsi, des rencontres avec vous et votre gestionnaire permettront d'évaluer l'évolution et le niveau de votre intégration afin d'apporter, s'il y a lieu, des modifications à votre plan.

COMMENT DÉTERMINE-T-ON QUE LE PROGRAMME EST RÉUSSI ?

Au cours de la dernière rencontre de suivi, un bilan de vos acquis sera réalisé par le gestionnaire et présenté au responsable régional du PDEIPH. Ce dernier déterminera si le programme est réussi et évaluera votre admissibilité à un concours réservé. Si tel est le cas, vous serez invité à y participer. Si vous passez les examens avec succès, votre nom sera inscrit sur une liste de déclaration d'aptitudes vous permettant éventuellement d'obtenir un emploi régulier ou occasionnel dans la fonction publique, correspondant à l'emploi occupé au cours du stage.

OÙ PUIS-JE OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PDEIPH ?

Vous pouvez communiquer avec le Centre de services partagés du Québec en composant le numéro sans frais 1 866 672-3460 ou avec le personnel du bureau régional du CSPQ dont les coordonnées apparaissent au : www.carrieres.gouv.qc.ca/nous-joindre/index.html.

Micheline Thibault

QUELQUES EXEMPLES D'EMPLOIS QUE VOUS POURRIEZ OCCUPER :

- agente ou agent de bureau
- aide à la cuisine
- préposé ou préposée aux renseignements
- agente ou agent d'aide socio-économique
- attaché ou attachée d'administration
- technicienne ou technicien en informatique
- agent ou agente de secrétariat
- technicien ou technicienne en administration
- agente ou agent de recherche et de planification socioéconomique
- conseiller ou conseillère en gestion des ressources humaines

TRENTE ANS PLUS TARD, KÉROUL PREND LE VIRAGE CLIENTÈLE

« Il faut faire sortir les personnes handicapées maintenant », affirme André Leclerc. Il fallait qu'elles aient l'assurance de trouver des sites et des établissements touristiques qui répondent à leurs besoins pour devenir des touristes « à part entière ». Et ça, Kéroul y a travaillé sans relâche depuis trente ans et est devenu un chef de file dans le domaine du tourisme. Son histoire est fortement teintée par la détermination et l'énergie de son fondateur, par sa volonté de changer les choses et de tirer les personnes handicapées de leur isolement en leur permettant de voyager, de « voir du pays ».



D'HIER...

André Leclerc est le président-directeur général de Kéroul depuis... toujours. Mieux, il en est l'âme. Lorsqu'on lui demande de parler des moments forts de l'organisme, il lance, moqueur : « Êtes-vous libre toute la journée ? » Plus sérieusement, il dit considérer la définition de la mission, la création d'une structure organisationnelle et l'élaboration d'un premier plan d'action comme les éléments décisifs qui ont assuré la solidité de l'organisation au fil du temps. Dès ses débuts et depuis ce temps, Kéroul se dote périodiquement d'un plan d'action. « Comme n'importe quelle entreprise, si tu n'as pas de points de repère, tu peux te perdre et te disperser », explique-t-il.

Par ailleurs, ce qui a permis à l'organisme d'atteindre le statut qu'on lui connaît, c'est qu'il s'est rapidement doté d'outils lui permettant d'évaluer l'accessibilité des lieux avec des critères précis, collés au Code national du bâtiment. De même, des outils ont été développés afin de former les étudiants et étudiantes en tourisme ainsi que le personnel des établissements touristiques à l'accueil des personnes handicapées. Cette formation, qui a été révisée l'an dernier, est donnée par des personnes handicapées (incapacité visuelle pour l'une et incapacité liée à la motricité pour l'autre) et ça, André Leclerc y tient : « C'est très important pour favoriser le contact avec des personnes handicapées et démystifier leur condition. »

Autre caractéristique qui distingue Kéroul, c'est qu'il a utilisé l'argument économique plutôt que le mode de la revendication pour convaincre l'industrie touristique de faire une place aux personnes handicapées. Parce qu'elles représentent environ 15 % de la population et que le vieillissement de la population vient grossir leurs rangs, les personnes handicapées constituent un marché qui permet de rentabiliser les investissements. Pour le pdg de Kéroul, l'équation est simple : « Le marché est là, si tu veux l'avoir il faut que ton produit soit accessible. » Ainsi, c'est en s'appuyant sur des études démographiques et économiques que Kéroul a pu asseoir sa crédibilité auprès de l'industrie touristique.

S'il y a un événement charnière dans l'histoire de Kéroul au dire d'André Leclerc, c'est sa rencontre avec Michel Carpentier qui travaillait à l'époque au ministère du Tourisme. Il a donné un sérieux coup de pouce pour la reconnaissance de l'organisme par ce ministère qui, à partir de ce moment, lui a accordé son soutien. Par la suite, M. Carpentier est devenu secrétaire général du Conseil exécutif au gouvernement du Québec. C'est donc avec son aide que Kéroul a pu préparer une première rencontre interministérielle, « parce que le tourisme c'est très large et que ça touche plusieurs ministères », explique M. Leclerc. Ces rencontres, qui ont lieu tous les deux ou trois ans depuis, offrent l'occasion à l'organisme de présenter ses attentes à l'ensemble des ministères et organismes concernés par le tourisme et la culture.

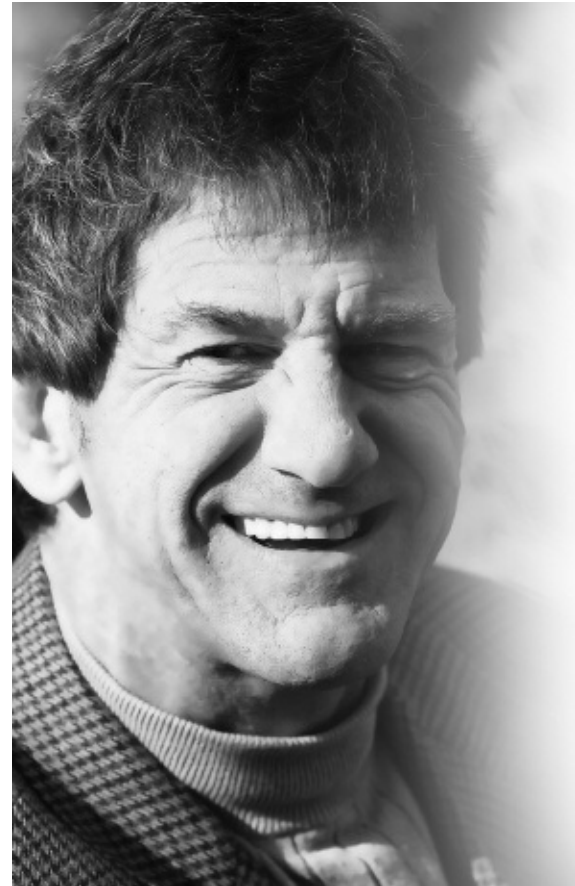
Parmi les nombreuses réalisations de Kéroul, André Leclerc se dit particulièrement fier des journées Accès plein Air qui se sont tenues pendant huit ans, été comme hiver, et qui ont eu un impact considérable. En plus de prouver aux personnes handicapées qu'il est possible de pratiquer, avec les adaptations requises, toutes sortes d'activités (parachutisme, spéléologie, camping, expédition en bateau ou en avion, etc.), l'organisation de ces journées a aussi été un formidable instrument de sensibilisation auprès des organismes qui les offrent.

... À AUJOURD'HUI

Après avoir travaillé pendant 30 ans à l'accessibilité des infrastructures et des moyens de transport, à la sensibilisation des établissements touristiques à l'accueil des personnes handicapées, le prochain défi de Kéroul consiste à convaincre les personnes handicapées qu'elles peuvent sortir, voyager, s'ouvrir à de nouveaux horizons. « C'est pourquoi on a réalisé *La Route Accessible* afin de sécuriser les personnes handicapées en leur proposant des circuits touristiques où elles trouvent des établissements complètement adaptés et du personnel capable de les accueillir, d'expliquer le pdg de Kéroul. Le produit est prêt, il faut que les personnes handicapées l'utilisent pour montrer aux intervenants que c'est rentable d'être accessible. »

Selon M^{me} Monique Bouchard, coordonnatrice de *La Route Accessible*, Kéroul a vraiment pris le virage clientèle et réussit à offrir un produit qui répond à ses demandes et à ses besoins. *La Route Accessible* compte neuf régions, souligne-t-elle, et trois nouvelles s'ajouteront cette année soit celles de Charlevoix, de la Manicouagan et des Laurentides. En plus de la carte papier, le site Web de la Route guide le voyageur ou la voyageuse dans tout le processus d'élaboration de son itinéraire. Une section transport sera bientôt ajoutée sur le site donnant de l'information sur les compagnies qui offrent des taxis adaptés et sur les services de transport adapté dans chaque région. En collaboration avec Tourisme Québec, Kéroul fait la promotion de ses circuits accessibles dans le reste du Canada, aux États-Unis et en Europe. Durant la saison estivale 2009, environ 25 000 personnes handicapées ont emprunté l'un ou l'autre des circuits proposés¹. *La Route Accessible* est un concept unique qui n'existe nulle part ailleurs au monde.

Le partage des pistes cyclables est un autre dossier sur lequel Kéroul est très actif. Avec l'appui de l'Office des personnes handicapées du Québec, une campagne de sensibilisation a été lancée en 2009 auprès des personnes handicapées et du public en général afin d'assurer le partage sécuritaire des pistes cyclables. Une affiche et un signet ont été produits à cet effet, rappelant aux personnes qui circulent en fauteuil roulant les règles de conduite de base à respecter sur les pistes cyclables. La campagne 2010, « Partageons la piste »,



sera lancée lors de la prochaine Semaine québécoise des personnes handicapées dans le cadre d'une journée spéciale consacrée au tourisme, au loisir et à la culture. De même, Kéroul profitera de cette journée pour faire la promotion de *La Route Accessible* avec ses trois nouvelles régions.

L'épine dans le pied de Kéroul demeure le domaine de la restauration. Il y a plus de 10 000 restaurants au Québec, selon M. Leclerc. « C'est un domaine difficile à répertorier, précise-t-il, et on n'a pas encore réussi à trouver un réseau qui permet d'évaluer leur accessibilité sur le terrain. » Afin d'encourager les propriétaires à rendre leur établissement accessible, Kéroul, dans les attentes qu'il adresse au ministère du Revenu, réclame l'instauration d'un crédit d'impôt, car, au dire du pdg, l'actuelle déduction fiscale n'est pas suffisamment incitative.

¹ Ces données ont été obtenues grâce à une veille touristique qui a été effectuée par environ 50% des partenaires de Kéroul, dont les établissements sont accessibles. Seulement les personnes dont les incapacités sont les plus apparentes ont été comptabilisées.

ENTREVUE : TRENTE ANS PLUS TARD, KÉROUL PREND LE VIRAGE CLIENTÈLE

À propos de l'adoption récente de la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, André Leclerc juge que c'est une bonne chose pour les personnes handicapées, mais aussi pour un organisme comme le sien. Selon lui, les ministères et organismes se concentreront d'abord sur des mesures liées à l'accessibilité de leurs bureaux, de leurs équipements, de leur site et, dans quelques années, sur l'application de mesures dans leur champ d'intervention respectif. Kéroul offre d'ailleurs son expertise à ceux qui sont concernés par le tourisme afin que les mesures qu'ils envisagent puissent répondre réellement aux besoins des personnes handicapées.

Des projets, André Leclerc en a plein ses valises comme celui de mettre l'expertise de Kéroul au service d'autres pays pour développer le tourisme sur le plan international. Il travaille également sur un projet de film avec un scénariste et un producteur. Une fiction qui aura comme cadre le domaine du tourisme, mais une fiction qui portera sans doute à réflexion connaissant l'homme.

Le souhait le plus cher d'André Leclerc demeure « que les personnes handicapées puissent voyager comme tout le monde, sans contraintes, dans une liberté totale ». Les ambitions de Kéroul ne s'arrêtent qu'aux limites du globe terrestre, encore que, le tourisme spatial prenant son essor, on imagine bien Kéroul dans quelques années prônant le nécessaire accès des personnes handicapées à l'espace !

Micheline Thibault



À part entière

UNE POLITIQUE EN COHÉRENCE AVEC LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour plusieurs d'entre nous, développement durable rime souvent avec écologie et consommation responsable. Mais le concept de développement durable n'est pas qu'environnemental, il s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte également les dimensions sociale et économique. Pour être considéré durable, le développement doit s'appuyer sur l'intégration harmonieuse de ces trois dimensions.

De nombreux liens peuvent être faits entre la politique gouvernementale à l'égard des personnes handicapées, *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, et la Stratégie gouvernementale de développement durable dont s'est doté le gouvernement du Québec. Toutefois, c'est dans la dimension sociale que se situent les liens les plus significatifs entre ces deux cadres de référence intersectoriels.

À PART ENTIÈRE : UNE POLITIQUE EN COHÉRENCE AVEC LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DEUX LOIS, DEUX CADRES DE RÉFÉRENCE POUR L'ACTION GOUVERNEMENTALE ET CITOYENNE

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale sert d'assise à la politique gouvernementale *À part entière*, adoptée en juin 2009. Celle-ci propose un cadre pour guider l'action des partenaires gouvernementaux, mais elle se veut également un outil de référence pour tous les acteurs publics et privés. Son but est d'accroître, au cours des dix prochaines années, la participation sociale des personnes handicapées.

La Stratégie gouvernementale de développement durable, découlant de l'adoption en 2006 de la Loi sur le développement durable, constitue un cadre de référence pour l'ensemble de l'administration publique, qui doit, par l'exemple, inspirer toute la société québécoise. La Stratégie a pour objectifs de maintenir l'intégrité de l'environnement, d'assurer l'équité sociale et de viser l'efficacité économique.

À part entière :
pour un véritable exercice
du droit à l'égalité

Politique gouvernementale pour accroître
la participation sociale des personnes handicapées



Québec

DES LIENS ÉTROITS ET DES OBJECTIFS COMMUNS

Pour atteindre son but, la politique *À part entière* s'est donné trois grands défis à relever : une société inclusive, solidaire et plus équitable, et respectueuse des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille. Les priorités d'intervention associées à ces défis ont des liens étroits avec plusieurs des seize principes énoncés dans la Loi sur le développement durable, lesquels déterminent les grandes orientations de la stratégie. Mentionnons quelques objectifs communs fondamentaux entre *À part entière* et la Stratégie, tels : l'équité et la solidarité sociale, la santé et la qualité de vie, le partenariat et la coopération intergouvernementale, l'accès à l'information et à la recherche, la participation et l'engagement ainsi que la prévention.

Il faut souligner également l'importance accordée au rôle de la famille, considéré comme essentiel dans la politique et identifié comme un axe fort du développement durable dans la stratégie.

À PART ENTIÈRE : UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AUX EFFORTS DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À part entière apporte une contribution indéniable au concept de développement durable par ses orientations, ses valeurs, ses objectifs, qui rejoignent les préoccupations de la Stratégie gouvernementale de développement durable, surtout celles de nature sociale.

Quoique la politique ait un cadre de référence ciblé, les personnes handicapées, elle s'inscrit en complémentarité et en parfaite cohérence avec la Stratégie gouvernementale de développement durable, à la portée beaucoup plus large. En ce sens, la politique constitue une source de référence pour les ministères et organismes qui devraient s'en inspirer pour l'élaboration de leurs plans d'action à l'égard des personnes handicapées et de leurs plans d'action en développement durable.

À PART ENTIÈRE : UNE POLITIQUE EN COHÉRENCE AVEC LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OFFICE : AU COEUR MÊME DE SA MISSION

Tous les ministères et organismes sont tenus de présenter, dans un document public, les actions qu'ils entendent mener pour contribuer à atteindre les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable du Québec.

L'Office des personnes handicapées du Québec a produit son premier plan d'action de développement durable en 2009. Au-delà de l'inévitable lien entre développement durable et environnement, l'Office embrasse le concept dans son sens le plus englobant en ancrant sa démarche au coeur même de sa mission. Ayant comme sous-titre *La démarche de développement durable Au coeur de la participation sociale des personnes handicapées*, le plan d'action de développement durable de l'Office est orienté par la politique *À part entière*. Les objectifs de la Stratégie auxquels l'Office souhaite apporter sa contribution y sont notamment identifiés.

DES DOCUMENTS PERTINENTS DISPONIBLES SUR LE SITE WEB DE L'OFFICE

Pour mieux connaître la démarche de l'Office des personnes handicapées du Québec en ce qui a trait à sa mission et ses liens avec le développement durable, vous pouvez consulter son plan d'action 2009-2014 à l'adresse suivante : www.ophq.gouv.qc.ca/office/developpement_durable.htm.

Vous trouverez également en ligne le Plan d'action de l'Office des personnes handicapées à l'égard des personnes handicapées à : www.ophq.gouv.qc.ca/office/plan_action.htm

La politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*, adoptée en juin 2009, est aussi disponible à : www.ophq.gouv.qc.ca/apartentiere/.

Jocelyne Dorris

■ Vous êtes une
personne handicapée
ou un membre
de votre famille
est une personne
handicapée...

■ Vous avez plusieurs questions,
de nombreux besoins ?
Où trouver l'information ?
À qui s'adresser ?

L'Office des personnes handicapées
du Québec est là pour vous !

- des **RENSEIGNEMENTS**
- du **SOUTIEN**
- des **CONSEILS**
- de l'**ACCOMPAGNEMENT**

UN SEUL NUMÉRO, SANS FRAIS,
PARTOUT AU QUÉBEC :

1 800 567-1465
1 800 567-1477 (par téléscripteur)

www.ophq.gouv.qc.ca

Office des personnes
handicapées

Québec 

Cette chronique est produite par le Centre de documentation de l'Office des personnes handicapées du Québec qui vous présente des suggestions de lecture permettant d'approfondir les sujets traités dans ce numéro. Les cotes indiquées sont celles du Centre de documentation et peuvent être mentionnées pour l'emprunt d'un document, soit par téléphone au 514 873-3574 ou, sans frais, au 1 888 264-2362 ou encore par courriel à : documentation@ophq.gouv.qc.ca.



INTÉGRATION ET PARTICIPATION SOCIALES

PLAISANCE, Éric. *Autrement capables. École, emploi, société : pour l'inclusion des personnes handicapées*. Paris, FRA : Éditions Autrement, 2009. 205 p. Cote: M8198

Résumé : « En 2005, la France s'est dotée d'une loi "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées". Depuis, quelles sont les mesures concrètes prises en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans la société et quelles sont les barrières qui restent à franchir ? Cet ouvrage propose un bilan, des pistes de réflexion et des conseils pratiques sur cette question. Il donne largement la parole aux personnes handicapées, aux associations et aux professionnels du secteur, afin de saisir les avis des personnes directement concernées. Il milite enfin pour que chacun, quelle que soit sa différence, puisse trouver sa place à l'école, au travail, au milieu de tous. »

COMPENSATION ÉQUITABLE

FOUGEYROLLAS, Patrick ; BEAUREGARD, Line ; GAUCHER, Charles et al. « Conséquences de l'inaccessibilité aux services et aux compensations financières pour les personnes ayant des incapacités et leurs proches ». In : *Développement humain, handicap et changement social*. Vol. 14, nos 2-3 (octobre 2005), pp. 23-29.

Résumé : « L'article présente les résultats d'une recherche qui avait pour objectif d'identifier et de décrire les conséquences sociales sur la santé de l'inaccessibilité aux services et aux compensations financières pour les personnes ayant des incapacités et leurs proches. Cinquante-deux personnes ont été rencontrées lors d'une entrevue individuelle. L'analyse de contenu des entrevues révèle que l'inaccessibilité entraîne des conséquences négatives sur la santé physique, la santé mentale et la participation sociale des personnes ayant des incapacités. »

France. Ministère de l'Emploi de la Cohésion sociale et du Logement. *Politiques en faveur des personnes handicapées : grandes tendances dans quelques pays européens*. Paris, FRA : La Documentation française, 2005. 348 p. (Revue française des affaires sociales) ; n° 2, avril-juin 2005 Cote: M7061

Résumé : Ce document propose tout d'abord des analyses des grandes tendances qui se dégagent dans la façon de prendre en charge le handicap, et des dynamiques qui marquent aujourd'hui les politiques à l'égard des personnes handicapées dans plusieurs pays de l'Union européenne. La seconde partie de ce dossier présente des éléments d'information sur la loi de 2005 et des analyses de l'origine des politiques en faveur des personnes handicapées en France.



EMPLOYABILITÉ

Table régionale sur le travail pour personnes handicapées de la Mauricie. *Projet «Sensibilisation et promotion auprès des employeurs de la Mauricie» pour l'intégration au travail des personnes handicapées.* Trois-Rivières, QC: Table régional sur le travail pour personnes handicapées de la Mauricie, 2009. 43 p. Disponible seulement sur Internet. <http://www.emploi Quebecmauricie.net/documents/bibliotheque/rapportconsultation.pdf>

Résumé: Ce rapport est le résultat d'un projet visant tout d'abord à cerner un ensemble de facteurs influents sur l'accès au marché du travail et la reconnaissance des compétences des personnes handicapées dans la Mauricie. Le projet avait comme second objectif de réaliser auprès des employeurs des activités de sensibilisation et de promotion des compétences des personnes handicapées pour faciliter leur intégration au marché du travail.

Comment s'accomplir professionnellement avec un handicap. 2009. 1 vidéodisque (23 min) Émission Kilomètre zéro. Production: Télé-Québec. Animatrice: Karina Marceau. Version avec sous-titres encodés. **Cote: DVD1124**

Résumé: Cette émission présente quatre reportages mettant en scène des personnes handicapées ayant réussi leur intégration en emploi. Que ce soit dans une ferme de la région de la Chaudière-Appalaches, dans une usine de fabrication de vêtements sur la Côte-Nord, chez soi dans Lanaudière ou dans une salle de spectacle en Montérégie, les personnes handicapées rencontrées témoignent de leur expérience professionnelle. L'émission débute avec un extrait de l'allocution du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, lors du lancement de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées à Montréal le 25 mai 2008.

Et si vous étiez notre handicap: mythe, environnement, perception. 2007. 1 vidéodisque (54 min); 12 cm. Production: Comité action personnes handicapées intégration travail de Laval; Réalisation: William Olivier. Version LSQ optionnelle. Version avec sous-titres optionnels en français et en anglais. **Cote: DVD1129**

Résumé: L'objectif de ce documentaire est de démontrer que ce ne sont pas seulement les incapacités des personnes qui sont des obstacles à l'intégration au travail, mais aussi les difficultés des employeurs à trouver les moyens et les adaptations pour développer et utiliser le plein potentiel des personnes handicapées. Certains mythes contribuent à renforcer ces perceptions, d'où l'importance de changer les mentalités. Le documentaire nous présente des jeunes ayant des incapacités en démarche de recherche d'emploi ainsi que leurs employeurs qui racontent l'aventure qu'ils ont vécue en osant embaucher des personnes handicapées.

TRANSITION SOCIOPROFESSIONNELLE OU TRANSITION ÉCOLE - VIE ACTIVE

GRAVEL, Nancy. *Rapport final projet de la transition socioprofessionnelle (2007-2009).* Rapport déposé à l'Office des personnes handicapées du Québec dans le cadre du Programme de subventions à l'expérimentation. Sherbrooke, QC: Trav-Action, 2009. 37 p. **Cote: O3122**

Résumé: Ce rapport décrit toutes les étapes de la réalisation d'un projet pilote sur la transition socioprofessionnelle auprès de jeunes handicapés. Le projet avait pour but de faciliter la transition entre l'école et le marché du travail en développant un partenariat entre les jeunes, le milieu scolaire et les employeurs.

REGROUPEMENT POUR LA CONCERTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DES LAURENTIDES. *Je cible mon avenir: démarche de la transition de l'école vers la vie active.* Saint-Jérôme, QC: Transition École vie active Laurentides, 2008. 1 cédérom, Est accompagné de: A3003 **Cote: CD0577**

Résumé: Cet outil d'intervention sert à faciliter la planification de la transition de l'école vers la vie active des adolescents handicapés. La démarche a pour but d'assurer une continuité dans le parcours du jeune, de son vécu scolaire à la vie active en sensibilisant, en outillant et en impliquant le jeune et ses parents dans la démarche de planification de sa transition. La démarche vise aussi à maximiser l'autonomie et le développement des habiletés du jeune, à favoriser une meilleure connaissance de ses intérêts pour bien le préparer à la vie adulte et cela, en complémentarité avec ses parents, l'école et les partenaires concernés.

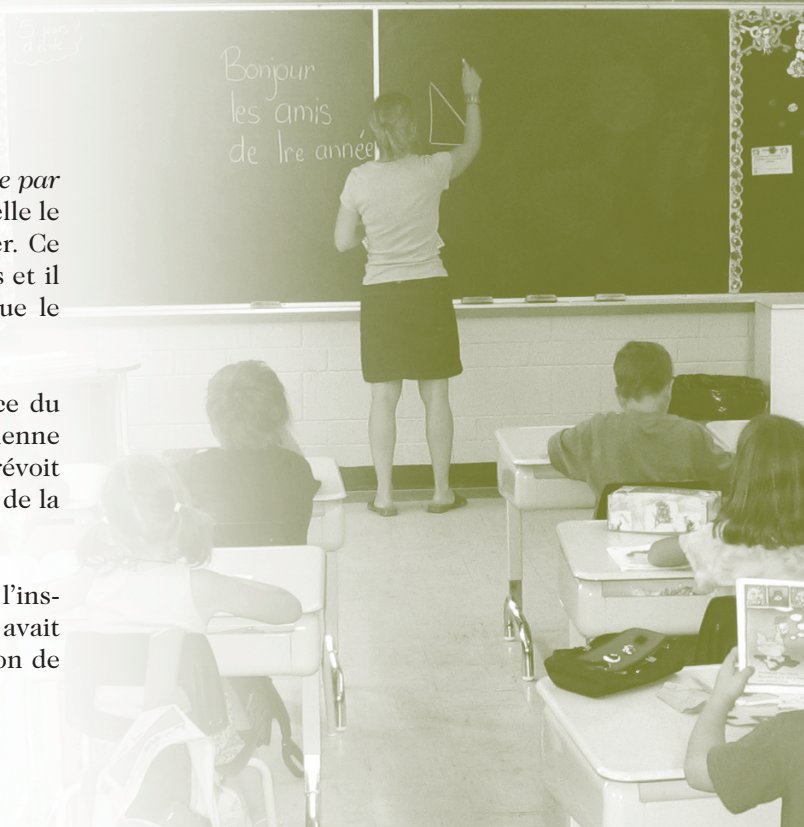
Myriam Thibault

PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES ET PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* a été publié dans la Gazette officielle le 6 janvier 2010 et est entré en vigueur le 21 janvier dernier. Ce règlement vient baliser la procédure d'examen des plaintes et il encadre la désignation d'un protecteur de l'élève ainsi que le fonctionnement de ce mécanisme de recours.

Une attention particulière a été accordée à l'indépendance du protecteur de l'élève. Bien que cette procédure intervienne après que les autres recours ont été épuisés, le règlement prévoit que le protecteur peut se saisir d'une plainte à toute étape de la procédure afin d'éviter qu'il y ait préjudice.

Lors de la présentation du projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et autres dispositions législatives, l'Office avait vu d'un très bon œil les dispositions introduisant la fonction de protecteur de l'élève.



PROJET INTERORDRES

En février dernier, l'Université du Québec à Montréal, l'Université de Montréal, le Cégep du Vieux-Montréal et le Collège Montmorency lançaient le projet Interordres – Intégrer les nouvelles populations en situation de handicap : Mission possible ! Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à raison d'une subvention annuelle de 250 000 \$ sur une période de trois ans.

Ce projet novateur propose l'élaboration d'un modèle en trois volets visant l'intégration réussie du cégep à l'université d'étudiants et d'étudiantes qui ont des troubles d'apprentissage, des troubles de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité, des troubles envahissants du développement ou des troubles graves de santé mentale.

Concrètement, il renforcera les mesures d'accommodement et d'accompagnement des quatre établissements participants et favorisera la transition de ces clientèles dites « émergentes » en assurant dans le milieu universitaire la continuité des services offerts au collégial et en offrant du soutien pédagogique au personnel enseignant tant du cégep que de l'université. On peut visionner une capsule vidéo illustrant le projet Interordres sur le Web au tv.uqam.ca.



TED – RAPPORT SPÉCIAL DU PROTECTEUR DU CITOYEN

Le 8 octobre 2009, le Protecteur du citoyen a déposé un rapport spécial sur les services gouvernementaux destinés aux enfants ayant un trouble envahissant du développement (TED) intitulé *Pour une meilleure continuité dans les services, les approches et les rapports humains*. Ce rapport fait suite aux plaintes adressées au Protecteur au regard des services offerts, et ce, malgré les orientations ministérielles publiées en 2003 et les importantes sommes allouées pour implanter, entre autres, des services spécialisés.

L'étude se penche sur le parcours des enfants (0 à 7 ans) ayant un TED à travers les réseaux de services qui leur sont destinés. Le rapport relève bon nombre de problèmes liés à l'accès aux services éprouvés par les parents et cible les principaux obstacles auxquels ils se heurtent. Il fait 5 grands constats et adresse 21 recommandations aux principaux ministères qui offrent des services à ces enfants soit les ministères de la Santé et des Services sociaux, de la Famille et des Aînés ainsi que de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Notons que deux de ces recommandations interpellent plus particulièrement l'Office des personnes handicapées du Québec qui a l'intention d'y donner suite, en collaboration avec les partenaires concernés, dans les délais prescrits.

Ces recommandations, une fois appliquées, permettraient d'éventuelles avancées en ce qui concerne la coordination des services aux enfants ayant un TED tout en facilitant, plus spécifiquement, les périodes de transition. Soulignons que la très grande majorité des constats qui sont faits dans le rapport du Protecteur et des recommandations qui y sont formulées pourraient être étendus à l'ensemble des services offerts aux personnes handicapées et, en ce sens, il serait souhaitable que les ministères concernés élargissent leurs travaux de coordination.

Le rapport du Protecteur du citoyen peut être consulté sur Internet au :
www.protecteurducitoyen.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/rapports_speciaux/TED.pdf



LE PROTECTEUR DU CITOYEN

Assemblée nationale
Québec

Kéroul

Tourisme et culture pour
personnes à capacité
physique restreinte



APPEL DE CANDIDATURES

Kéroul est présentement à la recherche de cinq ambassadeurs ou ambassadrices pour les régions suivantes : Îles de la Madeleine, Cantons-de-l'Est, Outaouais, Québec et Montérégie. Les ambassadrices et ambassadeurs ont pour rôle de promouvoir le tourisme et la culture accessibles dans leur région. De plus, ils doivent assurer le lien entre la communauté, les médias et Kéroul.

Les personnes intéressées à jouer ce rôle doivent s'adresser à Kéroul pour en savoir plus sur le profil attendu. Il suffit de communiquer avec M^{me} Maud Pinard Fréchette, par téléphone au 514 252-3104 ou par courriel à mpfrechette@keroul.qc.ca.

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES 2010 : LE COMPTE À REBOURS EST COMMENCÉ !

D'ici peu, le coup d'envoi de la 14^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) sera donné. Du 1^{er} au 7 juin prochain, une foule d'activités se tiendront partout dans la province afin de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance d'intégrer « à part entière » les personnes handicapées au sein de notre société.

DES NOUVELLES DE NOS PORTE-VOIX

Cette année encore, et pour la huitième fois, le chanteur Martin Deschamps en est le porte-parole, appuyé solidement par les parrains d'honneur, MM. Gaston L'Heureux et Mathieu Gratton. Tous les trois sont interpellés, chacun à leur manière, par la réalité des personnes handicapées et leurs messages touchent l'ensemble de la population.

UNE NOUVELLE AFFICHE, UN MÊME THÈME RASSEMBLEUR

L'affiche officielle de la Semaine est signée Pierrette Charbonneau, une artiste membre du Centre d'intégration à la vie active (CIVA) de Montréal. Le CIVA a comme mission de promouvoir et de développer des programmes d'activités afin de favoriser l'intégration et la participation des personnes handicapées à la vie de leur communauté.

C'est la deuxième année que l'Office opte pour une œuvre réalisée par une personne handicapée. La création constitue pour les personnes handicapées une source de valorisation leur permettant de s'épanouir et d'améliorer leur qualité de vie. Le choix de cette œuvre démontre que les frontières érigées par les préjugés à l'égard des personnes handicapées peuvent être repoussées. De plus,

cette toile acrylique aux couleurs vives traduit une joie de vivre et procure un réel plaisir pour les yeux.

Le thème de la Semaine, *Vivre à part entière* est toujours de mise. Ce message rassembleur s'adresse à toute la société, une société au sein de laquelle les personnes handicapées ont leur place « à part entière ».

QUELQUES ÉVÉNEMENTS À SOULIGNER PENDANT LA SEMAINE

Le lancement officiel de la Semaine a lieu le mardi 1^{er} juin à Montréal dans le cadre du Salon Prendre sa place! au Complexe Desjardins, en présence de dignitaires, du président du conseil d'administration de l'Office, M. Martin Trépanier, de la directrice générale, M^{me} Céline Giroux, du porte-parole et des parrains d'honneur de la SQPH. Soulignons également la présence de Kéroul lors de cette activité. Tout un événement auquel le grand public est convié.

Après le succès qu'a connu l'an dernier la journée thématique dédiée à l'emploi, le jeudi traditionnel « jour de paie », laquelle est reconduite cette année, le mardi a été décrété journée du tourisme, du loisir et de la culture. Des activités en lien avec ces thématiques auront lieu aux quatre coins du Québec.

Enfin, c'est pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées que sera souligné le premier anniversaire, le 4 juin, de l'adoption de la politique gouvernementale *À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité*.



M. Gaston L'Heureux



M. Mathieu Gratton

OFFICE : SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES 2010 : LE COMPTE À REBOURS EST COMMENCÉ!

DEUXIÈME ÉDITION DU PRIX À PART ENTIÈRE

La présentation de la deuxième édition du Prix À part entière se révèle sans contredit l'un des faits saillants de cette SQPH 2010. Dix-sept prix régionaux et un prix national sont remis à des personnes ou à des organisations dont les réalisations favorisent la participation sociale des personnes handicapées. L'Office se réjouit que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale profite de cette tribune exceptionnelle pour décerner son tout nouveau Prix Employeur engagé, qui récompense un employeur ayant contribué, de manière significative, à l'intégration et au maintien en emploi des personnes handicapées dans son organisation. De même, le Centre québécois des entreprises adaptées remettra, pour une deuxième édition, son Prix Marius-Jacques, lequel souligne une contribution remarquable au développement de l'emploi pour les personnes handicapées en entreprise adaptée.

M. Dean Bergeron, athlète de haut niveau et citoyen engagé, agira comme maître de cérémonie de cette remise de prix qui se tiendra le 3 juin à Québec. À cette occasion, les lauréats et les lauréates se verront offrir un hommage à la hauteur de leurs mérites.

Enfin, la SQPH est un événement d'envergure qui ne peut avoir lieu sans le soutien de nos précieux commanditaires. Nous remercions le Centre québécois des entreprises adaptées, Astral Média, Banque Nationale Groupe financier, le ministère des Transports du Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, Ultramar, le Directeur général des élections, MétéoMédia, Télé-Québec, RDS et, pour le Prix À part entière, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le Centre québécois des entreprises adaptées.

Peu importe la région où vous habitez, nous vous donnons rendez-vous du 1^{er} au 7 juin pour la Semaine québécoise des personnes handicapées!

Jocelyne Dorris
Marilynn Guay Racicot

Pour en savoir plus sur la SQPH
et pour connaître les activités qui se tiendront
dans votre région, visitez notre site Web au
www.ophq.gouv.qc.ca/sqph.

